



XVII CONFERENCIA INTERPARLAMENTARIA UNIÓN EUROPEA/AMÉRICA LATINA
XVII CONFERENZA INTERPARLAMENTARE UNIONE EUROPEA/AMERICA LATINA
XVII CONFERÊNCIA INTERPARLAMENTAR UNIÃO EUROPEIA/AMÉRICA LATINA
XVII EUROPEAN UNION/LATIN AMERICA INTERPARLIAMENTARY CONFERENCE
XVII CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE UNION EUROPÉENNE/AMÉRIQUE LATINE
XVII INTERPARLAMENTARISCHE KONFERENZ EUROPÄISCHE UNION/LATEINAMERIKA



Lima, 14-16 juin 2005

ACTE FINAL

Lima, le 16 juin 2005

INTRODUCTION

Les délégations du Parlement latino-américain et du Parlement européen se sont réunies à Lima, au Pérou, du 14 au 16 juin 2005, en marge de la XVII^e Conférence interparlementaire Union européenne - Amérique latine. Les conférences précédentes ont eu lieu à Bogota (juillet 1974), Luxembourg (novembre 1975), Mexico (juillet 1977), Rome (février 1979), Bogota (janvier 1981), Bruxelles (juin 1983), Brasilia (juin 1985), Lisbonne (juin 1987), San José de Costa Rica (janvier/février 1989), Séville (avril 1991), São Paulo (mai 1993), Bruxelles (juin 1995), Caracas (mai 1997), Bruxelles (mars 1999), Valparaíso (avril 2001) et Bruxelles (mai 2003).

Le Parlement latino-américain était représenté par les délégations des pays suivants:

- La délégation du Parlement européen était composée de membres des délégations pour les relations avec les pays d'Amérique centrale, pour les relations avec la Communauté andine, pour les relations avec les pays du Mercosur, ainsi que des membres des délégations aux commissions parlementaires mixtes Union européenne - Mexique et Union européenne - Chili. Des membres d'autres commissions et d'autres délégations du Parlement européen ont également participé à cette conférence.
- Ont pris part à l'inauguration solennelle de la Conférence M. Antero Flores Araoz, président du Congrès de la République du Pérou, M. Manuel António dos Santos, vice-président du Parlement européen, et M. Ney Lopes, président du Parlement latino-américain.
- La séance plénière d'ouverture a eu lieu le mardi 14 juin 2005 au Congrès péruvien, à Lima, et les séances de travail de la Conférence se sont tenues à l'hôtel Sheraton.
- Des représentants du Parlement centraméricain, du Parlement andin, de la commission parlementaire conjointe du Mercosur ainsi que d'autres institutions internationales ont participé à la Conférence en qualité d'invités spéciaux.
- Ont assisté à la Conférence en qualité d'observateurs des représentants de la République populaire de Chine, du Celare, de l'Unifem, de l'OTCA, de l'Unicef, du PNUD, de l'AGCI et d'IDEA-International (Pérou).
- Six rapports ont été présentés à la Conférence:
 - *Agenda social et environnement commun*: rapporteurs, Luisa Mariá Calderón Hinojosa (Amérique latine) et Alain Lipietz et Irena Belohorská (PE);
 - *Renforcement des institutions et des partis politiques*: rapporteurs, Carlos Federico Ruckauf (Amérique latine), présenté par Gonzaga Mota, et Rosa Díez González (PE);
 - *Amérique latine et Union européenne: bases d'un partenariat stratégique birégional*: rapporteur, Carlos Ominami (Amérique latine) et Faire du Sommet de Vienne une réussite, rapporteur, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (PE).

- La Conférence s'est achevée sur une séance de clôture le jeudi 16 juin 2005, à 12 heures.
- Le présent acte final a été adopté à l'unanimité par la Conférence.

LA XVII^e CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE UNION EUROPÉENNE – AMÉRIQUE LATINE

Depuis la première réunion en 1974, les conférences interparlementaires ont joué un rôle fondamental en tant que lieu privilégié de dialogue entre l'Amérique latine et l'Union européenne.

Le troisième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Guadalajara les 28 et 29 mai 2004, a permis à 58 pays de se réunir au plus haut niveau. Les participants ont insisté sur la nécessité d'encourager le multilatéralisme, de promouvoir la cohésion sociale et de renforcer les relations birégionales. L'organisation du quatrième sommet des chefs d'État et de gouvernement UE-ALC à Vienne, en 2006, devrait permettre des avancées importantes dans la voie de la création du partenariat stratégique birégional.

Les parlements d'intégration, qui ont toujours été à l'avant-garde du processus de renforcement des relations entre les deux régions, n'ont eu de cesse d'encourager les gouvernements européens et latino-américains d'aller plus résolument de l'avant. C'est ce qu'a déjà fait le Parlement européen avant le Sommet de Madrid, avec sa résolution du 15 novembre 2001, suivi en cela par les parlements d'intégration avec la Déclaration de Puebla, adoptée le 19 mars 2004 dans la perspective du Sommet de Guadalajara.

Dans ce contexte et face aux enjeux du XXI^e siècle, les députés latino-américains et européens, réunis à Lima les 14, 15 et 16 juin 2005, dans le cadre de la XVII^e Conférence interparlementaire UE-ALC, ont examiné les propositions visant à un développement du partenariat entre les deux régions sur les bases suivantes:

- A. Les liens historiques, culturels, politiques et économiques qui unissent Européens et Latino-américains, l'adhésion de tous aux objectifs et principes définis dans la Charte des Nations unies, le respect du droit international, la conformité aux traités, les engagements communs en ce qui concerne le respect des droits humains, de l'État de droit et des libertés fondamentales, ainsi que leur prédilection commune pour le multilatéralisme et la multipolarité appellent à un partenariat stratégique birégional, qui soit vraiment opérationnel aussi rapidement que possible.
- B. Ce partenariat est un projet d'intégration entre deux régions constituées de 58 pays et comptant plus de 900 millions d'habitants. Il s'articule autour de trois axes principaux: le volet politique et sécurité, le volet économique et commercial et le volet environnemental, social et culturel.
- C. Le partenariat stratégique birégional, proclamé en juin 1999 au cours du sommet de Rio de Janeiro, qui a réuni pour la première fois les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ne s'est toutefois pas encore concrétisé par des actes d'envergure.
- D. Le dialogue interparlementaire a acquis une grande importance dans l'intervalle et doit continuer à contribuer au développement futur des accords d'association que l'Union européenne a signés avec le Mexique en 2000 et avec le Chili en 2002. Ces dialogues ont également joué un grand rôle dans la décision qui a été prise d'entamer des négociations sur

un accord d'association avec le MERCOSUR et d'établir des accords de ce type avec la communauté andine et l'Amérique centrale.

- E. Dans le domaine économique et social, les risques d'ingouvernabilité politique et d'exclusion sociale demeurent les grands problèmes auxquels l'Amérique latine est confrontée, malgré vingt années de démocratie: ceci se traduit par un scepticisme vis-à-vis de la politique, des institutions et, en particulier, des partis politiques. Or, il ne saurait y avoir de gouvernabilité démocratique et de justice sociale sans l'existence de partis politiques forts, ouverts et démocratiques. La participation politique des femmes est un facteur de cohésion et de renforcement de la démocratie.
 - F. Dans le domaine environnemental, l'Union européenne et l'Amérique latine sont confrontées à des problèmes similaires, encore qu'en Amérique latine le lien entre la lutte contre la pauvreté et la lutte pour l'amélioration de l'environnement soit plus évident. C'est ainsi que l'Union a les moyens du moins directement de s'adapter aux effets d'un léger changement climatique. Pour les pays d'Amérique latine beaucoup plus pauvres, dont l'économie est clairement davantage basée sur l'agriculture, le changement climatique aura des effets sociaux et humains directement perceptibles, voire incontrôlables.
 - G. Alors qu'en Europe le nombre des personnes infectées dépasse le demi million, le programme des Nations unies pour le sida (ONUSIDA) situe le nombre de personnes infectées en Amérique latine entre 1,3 million et 2,2 millions. Toutefois, la plupart des personnes contaminées n'ont pas accès aux médicaments génériques. L'accès généralisé à ces médicaments est un moyen efficace de lutter contre ces maladies.
 - H. Malgré les difficultés rencontrées, l'intégration régionale demeure, tant en Europe qu'en Amérique latine, une étape indispensable pour l'édification de sociétés plus égalitaires et prospères et doit donc rester le fondement du partenariat stratégique birégional.
1. Le renforcement de la démocratie et des institutions politiques.

Une gouvernabilité démocratique effective passe par une démocratie participative et l'existence de partis politiques forts, ouverts et démocratiques. Pour garantir la crédibilité sociale de l'activité politique et des organisations qui la soutiennent, il faut notamment prendre les mesures suivantes:

- 1.1. faire passer le message que la politique est un instrument incontournable pour opérer les changements institutionnels aptes à promouvoir le développement et la dignité de l'homme;
- 1.2. renforcer les partis politiques en tant qu'instruments de nature à promouvoir et à renforcer la confiance de la société civile dans ses institutions publiques, comme cela a déjà été préconisé dans le consensus de Cuzco du 24 mai 2003. Il est notamment recommandé d'intensifier les rencontres et la coopération entre les partis politiques d'Europe et d'Amérique latine;
- 1.3. moderniser et adapter les partis politiques et leurs structures, tant aux niveaux national que régional et local, aux défis d'une société en profonde mutation, avec des valeurs nouvelles à défendre et des nouveaux défis à relever;

- 1.4. promouvoir l'association active des citoyens aux projets politiques, qui engagent l'avenir de leurs sociétés à travers des partis politiques plus proches du citoyen et plus ouverts. La désaffection des citoyens pour les partis politiques porte gravement préjudice au système démocratique;
- 1.5. face à la globalisation croissante des décisions, renforcer les instruments démocratiques qui défendent les droits individuels et les intérêts collectifs, en introduisant des mécanismes renforçant la transparence et l'efficacité de la gestion publique. La lutte contre la corruption et la fraude peut servir de paramètre de base pour l'action conjointe birégionale;
- 1.6. pour neutraliser les effets négatifs et renforcer les effets positifs de la globalisation, il convient de renforcer les institutions et leur champ d'application;
- 1.7. promouvoir et consolider les blocs régionaux, garants de la paix et d'un plus haut niveau de vie et de sécurité des citoyens;
- 1.8. il est proposé à cet effet de créer un forum permanent de discussion, qui devrait intensifier le dialogue birégional sur les progrès réalisés en matière de réformes administratives et de gouvernabilité en Amérique latine et dans l'Union européenne en promouvant l'échange d'expériences conjointes;
- 1.9. promouvoir des filières nouvelles de participation en s'inspirant d'initiatives comme celles qui ont été menées à bien par les deux régions (par exemple le budget participatif au Brésil ou les formes traditionnelles de participation politique des communautés indigènes) aux fins de création d'un espace ouvert à l'ensemble de la société civile;
- 1.10. promouvoir la protection des droits humains, en particulier ceux des groupes les plus vulnérables de la société et lutter contre la xénophobie, les manifestations de racisme et d'autres formes de discrimination et d'intolérance;
- 1.11. promouvoir également les politiques et la coopération birégionales destinées à lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et le crime organisé, en mettant en application les traités internationaux;
- 1.12. favoriser l'investissement, dans le cadre d'une stratégie coordonnée des gouvernements à l'échelle mondiale en matière d'éducation, de formation et de technologies nouvelles dans les pays du tiers monde, afin de réduire le fossé qui sépare aujourd'hui les pays développés de ceux qui ne le sont pas;
- 1.13. promouvoir des actions visant à éliminer les obstacles qui entravent l'accès et la participation de la femme dans des conditions d'égalité, en tenant compte du fait que le renforcement et la qualité de la démocratie exigent la participation active des femmes dans la sphère politique, les structures des partis politiques et les institutions publiques; se félicite que l'année 2005 ait été proclamée "Année de la femme d'Amérique latine et des Caraïbes";
- 1.14. accorder une attention particulière, dans le cadre des programmes de coopération de l'Union européenne, à l'appui et au renforcement des institutions des partis politiques en

Amérique latine; à cet égard, demande à la Commission européenne d'approuver le projet soumis par le parlement latino-américain à cette fin. Il conviendra, également, de soutenir les mesures tendant à renforcer la participation de la femme à la vie publique;

2. Concernant le renforcement institutionnel du partenariat stratégique

Les mécanismes institutionnels du partenariat stratégique doivent être renforcés à travers des initiatives de cette nature:

- 2.1. établir le postulat fondamental de la prééminence du partenariat stratégique birégional face à toute tentative de privilégier à l'avenir des approches bilatérales limitées à certains partenaires;
- 2.2. relancer le dialogue politique ministériel euro-latinoaméricain afin de le rendre plus dynamique et plus efficace, lequel devra en tout état de cause s'appuyer sur la participation, au plus haut niveau, des parlements régionaux pour ce qui concerne notamment les sommets, le groupe de Rio et le dialogue de San José;
- 2.3. insister sur la création d'une Assemblée transatlantique euro-latinoaméricaine, composé de députés au Parlement européen, d'une part, et de membres du Parlatino, du Parlacen, du Parlandino, de la CPM du Mercosur et des Congrès du Mexique et du Chili, d'autre part;
- 2.4. établir un secrétariat permanent euro-latinoaméricain, qui fournira une impulsion aux travaux du partenariat durant la période qui sépare les sommets;
- 2.5. soutenir la Communauté sud-américaine des nations, créée à Cuzco le 8 décembre 2004 et qui, s'agissant de l'Amérique latine, pourrait fournir un toit commun, en matière de concertation politique, à diverses structures subrégionales d'intégration telles que le Mercosur ou la Communauté andine CAN, et devenir par là même un interlocuteur privilégié de l'Union européenne;
- 2.6. approfondir la coopération euro-latinoaméricaine dans toutes les plates-formes internationales d'intérêt commun, en se référant particulièrement au système des Nations unies et à sa réforme;
- 2.7. négocier et signer une charte euro-latinoaméricaine pour la paix et la sécurité et envisager la création, en Amérique latine, d'un centre birégional de prévention des conflits en tant qu'instance mutuelle garantissant une coopération birégionale rapide et efficace dans ces domaines;
- 2.8. saluer l'exemple offert par le Parlement du Pérou, qui s'est prononcé pour l'élection directe des représentants péruviens au Parlement andin;
- 2.9. soutenir le processus d'intégration régionale en Amérique latine, ce qui requiert de la part de celle-ci l'accélération de l'intégration sous tous ses aspects, qu'ils soient politiques, institutionnels, économiques, commerciaux ou sociaux, et qui, de la part de l'Union européenne, ne doit pas être considéré comme une condition préalable au processus de négociation birégional;

3. Sur l'approfondissement du partenariat économique et commercial

La zone euro-latinoaméricaine de libre-échange doit, dans le cadre des principes de coopération, d'équité et de justice, être établie au plus tard en 2010, grâce à l'adoption des mesures suivantes:

- 3.1. la conclusion, dans les plus brefs délais, des négociations sur l'accord d'association UE-Mercosur;
- 3.2. l'ouverture de négociations, au plus tard au cours du Sommet de Vienne, concernant les deux accords d'association avec la Communauté andine et avec les pays centraméricains, indépendamment d'une éventuelle clôture des négociations de Doha dans le cadre de l'OMC;
- 3.3. le maintien, jusqu'à l'entrée en vigueur de ces accords, des avantages dont bénéficient les pays andins et centraméricains au titre du SPG communautaire;
- 3.4. l'encouragement à la libéralisation graduelle des échanges régionaux et interrégionaux;
- 3.5. l'adoption de règles communes dans le cadre birégional afin de garantir les libertés visées par un accord de partenariat équilibré;
- 3.6. la recherche consensuelle de meilleures conditions de négociation de la dette des pays d'Amérique latine, dans la lignée des récentes déclarations du G8 sur cette question et conformément aux termes des accords du Sommet présidentiel de Rio de 2003;
- 3.7. l'institutionnalisation d'un dialogue birégional entre les entreprises, qui permettra aux organisations syndicales qui les représentent dans l'une et l'autre régions de s'entretenir régulièrement de questions économiques, commerciales ou environnementales grâce à un mécanisme de concertation spécifique entre petites et moyennes entreprises, susceptible de s'étendre aux Chambres de commerce;
- 3.8. l'établissement d'un programme d'investissement conjoint qui contribuera à l'intégration de l'Amérique latine dans le domaine des infrastructures de transport, des télécommunications et de l'énergie;

4. Concernant le partenariat dans les domaines social, de l'environnement et de la coopération au développement

Au regard de ces trois domaines, il est proposé d'adopter des mesures telles que::

- 4.1. un encouragement à l'adoption de politiques solides et efficaces en ce qui concerne la gouvernabilité démocratique, les questions sociales, les finances publiques et la fiscalité, en vue de renforcer la cohésion sociale en luttant contre la pauvreté, les inégalités et la marginalisation;
- 4.2. l'établissement de mécanismes financiers novateurs, comme le Fonds de solidarité birégional, qui viendront appuyer les actions des divers partenaires en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec la participation et le concours financier d'organismes financiers internationaux publics et privés;

- 4.3. la promotion de l'adoption de législations nationales qui, conformément aux traités internationaux, réglementent les adoptions à l'échelle internationale et inscrivent les droits de l'enfant au premier rang de leurs priorités;
- 4.4. la condamnation de toute forme d'exploitation des enfants en quelque lieu que ce soit, ainsi que du comportement de tout acteur économique tirant profit de cette exploitation; la condamnation de la traite des êtres humains, des assassinats violents de femmes et, en règle générale, de toute violence contre les femmes. Demande instamment que soient promues et observées toutes les normes nationales et internationales dans ce domaine;
- 4.5. le lancement d'un plan global d'action prioritaire en faveur des enfants et adolescents d'Amérique latine, dans la lignée des actions de l'Unicef;
- 4.6. des échanges d'informations et d'expériences, qui permettront de remédier au phénomène croissant que constituent les gangs de jeunes ("maras") qui menacent la sécurité des personnes en Amérique centrale aussi bien que dans le reste de l'Amérique latine et en Europe;
- 4.7. le lancement d'une politique de coopération au développement plus résolue et plus généreuse de la part de l'Union européenne vis-à-vis de ses partenaires d'Amérique latine, et qui soit centrée sur les questions sociales, l'éducation, la culture, la santé et l'immigration, et axée sur la réalisation des objectifs du Millénaire;
- 4.8. l'adoption de législations limitant les coûts excessifs actuellement induits par les envois d'argent ("remesas") des émigrés;
- 4.9. les échanges d'expériences et de meilleures pratiques dans le cadre de la protection de l'environnement, sur la base de l'analyse et de la compréhension mutuelle des problèmes environnementaux de grande ampleur; la réalisation, en Amérique latine, de projets relevant de l'accord de Kyoto, qui soient fondés sur le développement durable;
- 4.10. le lancement d'un nouvel appel invitant toutes les parties à ratifier, dans les plus brefs délais, le Protocole de Kyoto, et félicitant tous les pays qui l'ont ratifié;
- 4.11. la recherche de positions communes sur les questions environnementales dans les forums internationaux compétents, en vue de garantir à long terme un développement économique durable dans les deux régions du monde;
- 4.12. la protection de la biodiversité, notamment en Amérique intertropicale, pour laquelle l'Union européenne doit apporter une contribution technique et financière; il est proposé, à cette fin, de lancer des programmes spécifiques axés sur la protection et la promotion, en Amérique latine également, des processus de production compatibles avec un développement durable qui améliorent les conditions de vie, notamment dans les zones indigènes. Appuie, dans ce contexte, la création d'un Institut andin de la biodiversité ainsi que les efforts déployés, sur le plan des échanges culturels, par la Communauté andine et le Mercosur;
- 4.13. l'implication de l'Union européenne dans les négociations de l'OMC, ainsi que de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, afin de définir les conditions

d'obtention des brevets obligatoires indispensables à la production de médicaments génériques destinés aux pays latino-américains en matière de lutte contre les grandes épidémies;

4.14. le soutien aux activités liées à la recherche, aux études de troisième cycle et à la formation en matière d'intégration régionale.

5. BOLIVIE

La Conférence se déclare préoccupée par les récents événements survenus en Bolivie et forme le vœu que les prochaines élections législatives permettront à ce pays d'avancer sur la voie du respect de l'État de droit, de la souveraineté nationale, de la stabilité, de la gouvernabilité et du renforcement des institutions démocratiques dans un esprit d'intégration et avec la pleine participation de tous les secteurs et acteurs de la société bolivienne, tous facteurs qui constituent des conditions indispensables au progrès, au développement et au bien-être auxquels aspirent la population bolivienne.

6. ÉQUATEUR

La Conférence invite les instances politiques équatoriennes à procéder, d'urgence, aux réformes qui permettront de consolider le régime démocratique de ce pays en vue de permettre une meilleure cohésion sociale et d'assurer des niveaux élevés de gouvernabilité.

7. Préparation du message qui sera adressé au IV^e Sommet de Vienne, en mai 2006

La XVII^e Conférence interparlementaire Union européenne/Amérique latine charge les Bureaux des parlements d'intégration et le Comité de rédaction de cette Conférence d'organiser une réunion interparlementaire préparatoire à Bregenz (Autriche), au cours de laquelle, sur la base du décalogue de Puebla et des dispositions arrêtées dans le présent acte final, un message sera rédigé à l'intention du IV^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Vienne.

Jorge PIZARRO, sénateur
Président suppléant du Parlement latino-américain

Manuel António dos SANTOS
Vice-président du Parlement latino-américain